

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2008

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 7 mars 2008 à 20 H 30 sur convocation en date du 28 février 2008 signée Jean Louis BAUDRON.

ALLAINES-MERVILLIERS : Mme DECORTE Marie-Madeleine, M.GOUACHE Jean-Michel,

BARMAINVILLE : MM.DEMOUY Jean-Pierre, LEFEVRE Frédéric,

BAUDREVILLE : MM.DECOURTY Damien, BOULLINIER Patrick, BELVAL André

GOMMERVILLE : MM. DORET Xavier, MARCHAUDON Gérard, ROBERT Michel (suppléant), Melle Yolande BROSSARD (suppléante),

GOULLONS : M.MAISONS Philippe

INTRÉVILLE : MM.BRETON Bernard, SUREAU André, LAURENCOT Patrick (suppléant),

JANVILLE : M. BAUDRON Jean-Louis

LE PUISET : MM.CHEVALLIER Martial, MORGEAT Henri,

LEVESVILLE-LA-CHENARD : M.DOUSSET François, Mme URSIN Michèle,

MEROUVILLE : MM.COUTURIER Gérard, GORON Yves,

OINVILLE-SAINT-LIPHARD : M.MAUPU Jacques,

POINVILLE : M.CARREAU Gilles,

ROUVRAY-SAINT-DENIS : Mme SEVESTRE Laurence,

SANTILLY : M.BIZOUARNE Jules, Mme CAQUOT Micheline, M.SCURI Marcel (suppléant),

TRANCRANVILLE : M.BARRAULT Denis,

Secrétaire de séance : Mme SEVESTRE Laurence

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 H 40. Madame Sevestre est nommée secrétaire de séance.

Les membres présents sont invités à voter l'approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2007 adressé aux conseillers communautaires le 28 février 2008.

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 18 décembre 2007.

1/ Développement économique :

- Avenant au marché de travaux de l'extension de la zone d'activités du Boël

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires relatifs :

Pour la tranche ferme : les volumes de certains matériaux sont moins importants que prévu. Mais l'élargissement de la voirie (exigée par le Conseil Général, et nécessaire pour la sortie des camions de l'entreprise Barri) provoque une pente de 25 % à l'entrée de l'entreprise Barri (le niveau de la route étant plus élevée que les terrains).

Techniquement, il a été décidé de modifier l'implantation de l'entrée de cette entreprise, de changer le type de bordure. La récupération des eaux pluviales se fera par un caniveau à grille et un puits d'infiltration.

Pour la tranche conditionnelle : il était prévu au marché un retraitement de la chaussée à la chaux. Au vu des résultats des essais de carottage, il est recommandé pour la pérennité de la voirie (fort trafic poids lourds) d'appliquer une solution de base (fondation, couche de base, et couche de roulement).

2.2 – Incidence financière de l'avenant

Le prix unitaire du marché est porté de 224 930.15 € HT à 234 957.45 € HT., soit une augmentation de 4.457 % de la masse initiale des travaux. Le montant de la tranche ferme passe de 149 298.40 € HT à 149 889.95 € HT et la tranche conditionnelle de 75631.75 € HT à 85 067.50 € HT.

AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 22 FEVRIER 2008 : FAVORABLE

Monsieur Carreau s'interroge sur la récupération des eaux pluviales de la rue du Boël pour les différents terrains à cause du nivelé conséquent.

Le Président explique que le projet a pris en considération cette contrainte et que les solutions techniques de récupération des eaux pluviales mises en place permettent de ne pas inonder les terrains.

D'ailleurs, la parcelle de l'entreprise Barri n'a pas de problème particulier.

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité l'avenant pour le lot n°1-VRD-assainissement et le nouveau montant du marché de 234 957.45 € HT et autorise le Président à signer les pièces nécessaires.

- Zone d'activités du Puiset-reversement de fiscalité 2007

| Nom de la Société | Montant en euros 2007 | Pour rappel Montant en euros 2006 |
|---|-----------------------|-----------------------------------|
| S.A GRAVELEAU TRANSPORT | 1 451,00 € | 1 463,00 € |
| S.A POM' ALLIANCE | 45 346,00 € | 37 924,00 € |
| SEAC Guiraud Frères | 40 017,00 € | 38 196,00 € |
| SARL STE Bretonne d'expédition de légumes | 5 134,00 € | 4 621,00 € |
| SA LARESCHE BIP | 885,00 € | 2 295,00 € |
| EURL La dimancheville | 6 107,00 € | 47,00 € |
| RAES Construction | 51,00 € | 0 |
| TOTAL | 98 991,00 € | 84 593,00 € |
| <i>reversement commune de Fresnay L'Evêque) (conformément aux statuts du syndicat mixte + convention transfert de fiscalité)</i> | 2 577,90 € | 2 974,50 € |
| Montant à répartir | 96 413,10 € | 81 618,50 € |

Répartition du reversement de la Taxe Professionnelle Perçue sur la Zone d'Activités du Puiset.

| Collectivité | % | Montant 2007 | montant du reversement suite au départ d'une entreprise | montant réel à verser |
|------------------------|-------|--------------------|---|-----------------------|
| Communauté de communes | 66,03 | 63 661,57 € | | 63 661,57 € |
| Fresnay l'Evêque | 5,19 | 5 003,84 € | 2 577,90 € | 7 581,74 € |
| Guilleville | 1,56 | 1 504,04 € | | 1 504,04 € |
| Neuvy en Beauce | 1,87 | 1 802,92 € | | 1 802,92 € |
| Toury | 25,35 | 24 440,72 € | | 24 440,72 € |
| | | 96 413,10 € | | 98 991,00 € |

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité les montants de reversement du produit de taxe professionnelle 2007 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

- Point sur l'avancement des dossiers

* lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité en vue de l'implantation d'une plate forme de ferroutage dans le Nord de la région Centre, co-financé par les conseils généraux du Loiret et d'Eure et Loir. Le périmètre de l'étude se situe entre le sud de Toury et le nord d'Artenay.

Monsieur Bizouarne informe le conseil communautaire que le conseil municipal de Santilly n'est pas favorable pour l'implantation d'une plate-forme de ferroutage sur la commune et a pris une délibération en ce sens.

- La société Pom'Alliance a fait part de son souhait de quitter les locaux dans lesquels elle est installée dans la zone d'activités du Puiset fin 2009. Elle est à la recherche de 8-10 ha sur le secteur (route hors gel...). Elle prendra sa décision de son lieu d'implantation en juin prochain.

Monsieur Gouache demande si le coût annuel du loyer n'est pas une excuse pour quitter les bâtiments. Monsieur Baudron explique que l'entreprise Pom'Alliance a des contraintes avec la DRIRE pour le stockage des paddocks (stockage en îlot, proximité de l'autoroute).

L'entreprise a démarché sur tout le secteur. La Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne s'est positionnée en proposant des terrains à 2 € du m². Monsieur Baudron a demandé à ses collègues de la CCBV de laisser un peu de temps pour trouver une solution locale. Il a rappelé qu'actuellement les discours sont orientés sur le partage de fiscalité de taxe professionnelle entre communautés, et qu'il sera moins attentif à ces discours si des entreprises quittaient le territoire.

Monsieur Bizouarne parle de l'expression de la solidarité.

2/ Relais emploi :

- bilan 2007 et fixation des montants de participation des communes pour 2007

Au 31 décembre 2007, **101 personnes** sont inscrites au Relais Emploi

Demandeurs d'emploi plus inscrits au relais au 31 décembre 2007 : **24**

Demandeurs d'emploi n'habitant plus à l'adresse indiquée au 31 décembre 2007 : **9**

Demandeurs d'emploi ayant trouvé un emploi au 31 décembre 2007 : **32**

➤ Dont en contrat à durée indéterminée **17**

➤ Dont en contrat à durée déterminée : **12**

➤ Dont en contrat d'aide à l'emploi : **3**

Total d'inscrits DE à la recherche d'un CDI : En 2006 : **206** En 2007 : **194**

Fréquentation lors des 3 dernières années de la Maison de l'Emploi (2005 – 2006 – 2007)

| | 2005 | 2006 | 2007 | TOTAL |
|---|------|------|------|-------|
| Nombre d'inscrits Canton et hors canton | 174 | 149 | 101 | 496 |
| Nombre de visites | 469 | 594 | 484 | 1919 |
| Hommes | 48 | 52 | 36 | 136 |
| Femmes | 93 | 97 | 65 | 255 |

➤ **Nombre d'offres : 126**

➤ **CDD : 53 - CDI : 46 - CAP : 5**

Ces offres d'emploi sont le cumul des offres ANPE et de la MAISON DE L'EMPLOI.

Trente quatre personnes inscrites au Relais Emploi ont trouvé un emploi cette année :

Vingt personnes en CDI en 2007 et **14 personnes** en CDD, mission intérimaire ou CAE.

CYBER EMPLOI

| MOIS : | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 11 | 12 | Total |
|--------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-------|
| 2005 | 74 | 60 | 55 | 38 | 54 | 48 | 24 | 0 | 75 | 51 | 60 | 10 | 549 |
| 2006 | 78 | 62 | 63 | 61 | 72 | 65 | 41 | 0 | 35 | 48 | 58 | 52 | 635 |
| 2007 | 67 | 53 | 56 | 22 | 64 | 34 | 33 | 0 | 35 | 44 | 52 | 24 | 484 |

Information : la journée du 'Printemps de l'emploi' 2007 a réuni 12 entreprises soit 18 métiers proposés, 24 placements réalisés sur ce forum, et 11 métiers satisfaits.

Prochain rendez-vous : « Au centre de l'emploi »: 5 juin 2008 au foyer culturel.

Bilan financier 2007

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-------------|-------------------------------------|-------------|
| Salaire +charges patronales | 14 686,46 € | participation demandée aux communes | |
| Frais de déplacements | 0,00 € | | |
| fourniture de matériel informatique (HT) changement unité centrale | 543,04 € | | |
| Fournitures administratives | 100,00 € | dont sur salaires | 14 686,46 € |

| | | | |
|---|--------------------|--|--------------------|
| Frais de téléphone (internet, redevances téléphone...) | 762,32 € | dont sur autres dépenses de fonctionnement | 1 981,46 € |
| Frais de timbres-poste | 72,00 € | | |
| Frais télécopies+photocopies | 25,00 € | | |
| Assurances | 149,10 € | | |
| Estimation consommation chauffage/électricité/divers | 330,00 € | | |
| TOTAL | 16 667,92 € | TOTAL | 16 667,92 € |

| | Nombre d'habitants | Participation | |
|----------------------------|--------------------|---------------|--------------------|
| | | % | Montant |
| Communauté de Communes | 5335 | 63,47 | 10 579,13 € |
| Commune de Guilleville | 180 | 2,14 | 356,69 € |
| Commune de Neuvy en Beauce | 184 | 2,19 | 365,03 € |
| Commune de Toury | 2706 | 32,20 | 5 367,07 € |
| TOTAL | 8405 | 100,00 | 16 667,92 € |

La commune de Fresnay L'Evêque ne participera plus au fonctionnement de ce service à compter du 1er janvier 2006.

DECISION : *Le Conseil adopte à l'unanimité le mode de répartition des participations des communes pour le financement du relais emploi 2007.*

- nouvelle convention ANPE

Du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009, cette convention a pour objet d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi domiciliés dans le canton.

DECISION : *Le Conseil accepte la convention avec l'ANPE et autorise le Président à la signer.*

3/ Renouvellement du contrat de Segilog

Le contrat avec Segilog se termine le 31 mars 2008. Le nouveau contrat proposé prendra effet à partir du 1^{er} avril 2008 et pour 3 ans.

| | | |
|--|--------------------|----------------------|
| | Ancien contrat : | Nouveau Contrat |
| <u>Cession du droit d'utilisation</u> | 1782.00€ HT | 1 863.00 € HT |
| <u>Maintenance</u> | 198.00 € HT | 207.00 € HT |

DECISION : *Le Conseil accepte le contrat avec Segilog pour 3 ans à un cout annuel de 1 863. 00 € HT pour la cession du droit d'utilisation et 207.00 € HT pour la maintenance et autorise le Président à le signer.*

4/ Piscine :

- Création des postes saisonniers pour l'été 2008 (MNS, caisse, entretien, et chauffeur)

Proposition :

* création de cinq postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe (échelle 3) à raison de 21 heures hebdomadaires. Leur rémunération mensuelle sera calculée sur la base d'un taux horaire fixé à 8.50 € (actualisé selon l'évolution la valeur du point qui a changé au 1^{er} mars 2008). **Missions :** entretien des locaux de la piscine.

* création de 3 postes adjoint administratif 2^{ème} classe (échelle 3) à raison de 5 heures par jour d'ouverture au public. Leur rémunération mensuelle sera calculée sur la base d'un taux horaire fixé à 8.50 € (actualisé selon l'évolution la valeur du point qui a changé au 1^{er} mars 2008).

Missions : fonction de caisse de la piscine.

*création de 3 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe, à temps complet. Les agents recrutés assureront l'enseignement des activités de la natation et la surveillance des baignades. Leur rémunération mensuelle sera calculée sur la base de l'indice majoré 352- indice brut 382 (6^{ème} échelon).

*création d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives à temps complet. L'agent recruté assurera la surveillance des baignades. Sa rémunération mensuelle sera calculée sur la base de l'indice majoré 298- indice brut 307 (4^{ème} échelon).

* création de deux postes d'adjoint technique de 2ème classe (échelle 3). Le nombre d'heures n'excédera pas un mi-temps. Leur rémunération mensuelle sera calculée sur la base d'un taux horaire fixé à 8.50 € (actualisé selon l'évolution la valeur du point qui a changé au 1^{er} mars 2008). Missions : chauffeur de bus (juillet et août) pour la piscine et les centres de loisirs.

DECISION : Le Conseil accepte la création des postes tels que présentés ci-dessus.

- Fixation des tarifs pour l'été 2008 (public et scolaires)

Proposition de la commission gestion des installations sportives du 26 janvier 2008 : les tarifs n'ont pas évolué depuis 2004, application d'une augmentation de 3 %

Adulte : 3.00 € à 3.10 €

Enfant : 1.75 € à 1.80 €

Carnet d'enfants : 14.00 € à 14.50 €

- Tarif « Enfant » de 7 à 16 ans

- Entrée gratuite pour les enfants jusqu'à 6 ans

Les enfants du personnel travaillant à l'entretien et au fonctionnement de la piscine bénéficient de la gratuité.

Les tarifs des centres de loisirs et groupes n'évoluent pas (délibération du 24 mai 2007 s'applique).

Pour les scolaires, application de la tarification du Conseil Général soit 25.75 € par ligne d'eau.

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs de la piscine communautaire soit

Adulte : 3.10 €

Enfant : 1.80 €

Carnet d'enfants : 14.50 €

- Tarif « Enfant » de 7 à 16 ans

- Entrée gratuite pour les enfants jusqu'à 6 ans

Scolaires : 25.75 € par ligne d'eau

Les tarifs des centres de loisirs et groupes n'évoluent pas (délibération du 24 mai 2007 s'applique).

- Travaux envisagés : peinture des vestiaires, acquisition de petit matériel (planches, ceintures, paniers de basket, cages de polo et ballons pour un montant de 1138.23 € HT), acquisition d'un robot nettoyeur (au vu du montant de la révision).

5/ Gymnase : vote des tarifs pour les scolaires

Proposition : application du même tarif que le Conseil Général soit 13.71 € le créneau (ensemble de l'équipement).

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité le tarif de 13.71 € le créneau du gymnase.

6/ Jeunesse : la commission jeunesse s'est réunie le 29 janvier 2008.

- **Organisation des centres de loisirs d'été**

Date d'ouverture des centres pour l'été 2008 : 7 juillet au 1^{er} août

- Nombre de places offertes : 60 à Janville / Rouvray et 30 à Baudreville
- Maintien de l'accueil de Rouvray
- Mois d'août : ouverture du 25 au 29 août avec 30 places à Janville (fréquentation 2007 : 15) et 20 places à Baudreville (fréquentation 2007 : 16).

Activités :

- Thématique : l'espace.
- Festival Rockissimômes 16 places pour les deux centres 6/8 ans.
 - Cout du séjour : 81 € par enfant
 - Participation des familles en plus de leur forfait semaine : 8 €

L'an dernier, activité subventionnée à hauteur de 1 000 €

Personnel : 8 animateurs sur Janville et 4 à Baudreville (besoin de logement : 1 sur Janville et 1 sur Baudreville). ***Les représentants de Baudreville expliquent qu'ils sont d'accord pour le prêt du logement excepté si il est en travaux.***

Dans l'année, 30 places à Janville et 20 places à Baudreville.

❖ **POSTE de COORDINATION :**

- A compter du 1^{er} janvier 2008, Muriel Testault est à mi-temps sur ce poste.

Moyens : téléphone portable (06-74-83-41-52), ordinateur portable. Bureau à la comcom ou centres de loisirs et réunions à Chartres.

Missions :

- ✓ Coordonne l'administration des deux centres de loisirs, les sorties, les réservations de repas, les recrutements, les activités pédagogiques, les remplacements des animateurs, le lien entre l'association, la collectivité, et les directrices.
- ✓ Développement des activités adolescents
- ✓ Animation et direction des centres de loisirs sur les mercredis et petites vacances
- ✓ Rédaction des fiches bilans et actions CAF/DDJS

Le côté financier reste à la charge de Sandra.

- **Activités adolescents et vote des tarifs**

- **1^{ère} action** : rencontres ado/famille en avril. (gratuit). La 1^{ère} aura lieu le 19 avril 2008.
- **2^{ème} action** : **7 au 11 juillet 2008**
 - séjour en Auvergne pour un canirando.
 - 16 places (12 à 16 ans) et 2 animateurs.
 - Coût réel du séjour : 283 € par ado

Coût pour les familles CC : **95 € par jeune**

Prévoir également un tarif hors CC : **283 € par jeune**

Monsieur Bizourne estime qu'un coût de revient de 283 € par jeune c'est un joli cadeau. Monsieur Baudron explique que sur ce coût de revient, la communauté de communes est subventionnée par la CAF, la MSA et la DDJS. C'est pour cela que le tarif extérieur est de 283 € car pour ces jeunes, la communauté de communes n'est pas subventionnée. Le Président rappelle que les actions jeunesse entraînent une avance de trésorerie importante puisque les versements des subventions sont effectués avec un décalage d'un an.

- **3^{ème} action** : **du 15 au 18 juillet 2008**
 - Semaine UFOLEP après-midi
 - Le matin pour 12 jeunes de 10-17 ans : initiation natation avec obtention du 25 m.
 - Coût réel du stage: 70.22 € (avec le repas du midi)par ado

Coût pour les familles CC : **42 € par jeune**

Prévoir également un tarif hors CC : **70.22 € par jeune**

- **4^{ème} action** : **21 au 25 juillet 2008**
 - PCF1 (ancien AFPS) pour 15 jeunes de 12 à 17 ans de 9 h à 12 h (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Le mercredi : swin golf (avec CLSH Baudreville et Janville). L'après-midi,
 - Inscription à la semaine :

Coût pour les familles cc à fixer : **60 € par jeune**

Prévoir également un tarif hors cc : **125.14 € par jeune**

- **5^{ème} action** : **28 juillet au 1er août 2008**

- Initiation hip hop tous les après midis pour 15 jeunes de 12 à 17 ans
- Réalisation d'une chorégraphie

Coût pour les familles cc à fixer : **25 € par jeune**

Prévoir également un tarif hors cc : **55 € par jeune**

DECISION : *Le Conseil accepte à l'unanimité la programmation pour les animations adolescents de juillet 2008 et la tarification proposée.*

- **Finances: information**

| RECETTES | |
|-----------------|--|
|-----------------|--|

| | |
|--|--------------------|
| Montant de la subvention perçue au titre de 2006 par la CAF (titre n°103 du 09/01/2008) | 24 842,90 € |
| Subvention DDJS dans le cadre du CEL : | 1 000.00 € |

Subvention part MSA : 2 253,26 €

ss-total 28 096,16 €

DEPENSES

Facture PEP N°VP-06-0085 (payée par la mairie de Janville) 14 500,00 €
 Facture PEP N°VP-06-0085 (payée par la mairie de Janville) 7 250,00 €
 Facture PEP N°VP-06-0085 (payée par la communauté de communes mandat n°151 d u 18 avril 2007) 20 655,86 €
ss-total 42 405,86 €

Frais de restauration-transport-personnel

Janvier à Juillet 2006 Mairie de Janville 7 436,88 €
 Septembre à décembre 2006 CC de la Beauce de Janville 3 683,34 €
ss-total 11 120,22 €

TOTAL DES DEPENSES 53 526,08 €

Soit 52.49 % de subvention

* Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe. Sa rémunération mensuelle sera calculée sur la base d'un taux horaire fixé à 8.50 € (actualisé selon l'évolution la valeur du point qui a changé au 1^{er} mars 2008).

Missions : cantine pour le centre de loisirs de Janville en juillet.

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité cette création de poste tel que présenté.

7/ Finances :

- Fixation des montants de l'attribution de compensation 2008 (voir fiche jointe)

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité les montants de l'attribution de compensation au titre de l'année 2008.

- Budget général : compte administratif 2007, affectation du résultat, budget primitif 2008

Monsieur Bizouarne demande une explication sur le fonctionnement des fonds de concours et une réflexion sur la prise de la compétence de l'eau potable.

DECISION : Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2007.

Monsieur DORET, Vice-président prend la présidence pour la présentation du compte administratif 2007 et le Président quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

DECISION : Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2007.

*** affectation du résultat**

Le _____, réuni
 sous la présidence de _____

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2007

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2006 | VIREMENT A LA SF | RESULTAT DE DES EXERCICES CUMULES | RESULTAT DE L'EXERCICE 2007 | RESTES A REALISER 2007 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|---------------------|---------------------|---|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|
| | 1 | 2 | 3 | | 4 | 5 | 6 |
| INVEST | - 548 180,53 € | | -234 544,24 € | - 782 724,77 € | 180 245,00 € 677 341,00 € | 497 096,00 € | -285 628,77 € |
| FONCT | 197 938,13 € | 21 380,53 € | 137 397,69 € | 313 955,29 € | | | 313 955,29 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en

priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|--------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007 | 313 955,29 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 285 628,77 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 28 326,52 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | 285 628,77 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

DECISION : Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat

- Budget annexe (SPANC) : compte administratif 2007, Affectation du résultat, budget primitif 2008
Monsieur Decourty souligne que le bureau d'études n'a pas visité toutes les habitations malgré la demande des propriétaires et demande comment se passe la facturation du bureau d'études dans ce cas.
Monsieur Baudron explique que la communauté de communes ne paie uniquement les dossiers d'assainissement remis.
Monsieur Gouache s'interroge sur les subventions accordées par l'Agence de l'eau Seine Normandie pour le diagnostic suite au changement d'agence.
Monsieur Baudron informe que c'est l'Agence de l'eau Seine Normandie qui versera le solde de la subvention sur le diagnostic. Par contre pour la réhabilitation, c'est avec l'agence de l'eau Loire Bretagne que les négociations doivent avoir lieu.

DECISION : Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2007.

Monsieur DORET, Vice-président prend la présidence pour la présentation du compte administratif 2007 et le Président quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

DECISION : Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2007.

- affectation du résultat**

**DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007**

Le _____, réuni sous la
présidence de
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2007
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2006 1 | VIREMENT A LA SF 2 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2007 3 | RESTES A REALISER 2007 4 | SOLDE DES RESTES A REALISER 5 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 6 |
|--------|--------------------------|--------------------------|--|-----------------------------------|--|--|
| INVEST | - 6 736,92 € | | 10 090,66 € | | € | 3 353,74 € |
| FONCT | 13 202,55 € | 7 736,92 € | 1 151,06 € | | | 6 616,69 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007 | 6 616,69 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | - € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 6 616,69 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

DECISION : Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat

- Budget annexe (zone d'activités du Boël) : compte administratif 2007, budget primitif 2008

DECISION : Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2007.

- Vote des taux de la TEOM
- ❖ Sictom de la région d'Auneau :
 - Zone C1 : 19.84 %
 - Zone C2 : 23.07 %
- ❖ SIRTOM de la région d'Artenay (commune de Santilly) :
 - Zone C1 : 16.54%

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité cette délibération.

- Durée amortissement aires de jeux et des fonds de concours afférents: proposition amortissement sur 5 ans.

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50.